



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 31/07/2020

Sécurité des citoyens et des personnels de transports collectifs de surface dans la Vienne

Le mardi 28 juillet 2020, une réunion sur la sécurité des citoyens et des personnels de transports collectifs de surface s'est tenue en préfecture sous la présidence d'Émile SOUMBO, secrétaire général de la préfecture, en présence des forces de l'ordre (police et gendarmerie), du SDIS86, des gares Poitou-Charentes, de la Communauté urbaine de Grand Poitiers, de KEOLIS Touraine, des Rapides du Poitou, de TRANSDEV Poitou-Charentes et de Vitalis.

Le département est doté d'un plan départemental de sécurité des transports en commun de surface qui a été rédigé en 2010 et qui a été actualisé en avril 2020.

Panorama des faits recensés et observés dans la Vienne par les forces de sécurité intérieure

- **Zone police**

Le DDSP rappelle qu'en 2018, 363 contrôles ont été effectués dans les bus de Poitiers, parfois en lien avec la police municipale et de nuit.

En 2019, peu d'infractions ont été recensées : 23 faits qui ont fait l'objet de 23 plaintes.

Ces infractions ont concerné les items suivants : outrages sur personnes, dégradations, actes de violence, vols effractions et port d'arme prohibée.

La période de confinement a été marquée par une forte baisse des faits.

Aucun fait grave ou phénomène inquiétant n'est identifié en zone police.

- **Zone gendarmerie nationale**

Mêmes tendances et mêmes constats qu'en zone police : peu de faits graves ont été recensés en 2019 et 2020.

Quelques contrôles ont été réalisés dans les gares avec un accent sur la prévention contre les stupéfiants dans le cadre de la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien).

- **Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Il n'y a pas eu de faits majeurs recensés dans le département. Lors des interventions, aucune difficulté n'a été rencontrée.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers





PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **Focus sur la gare SNCF / gare routière de Poitiers**

La gare routière et les abords de la gare SNCF sont le théâtre d'incivilités, de mendicité et trafics de stupéfiants réguliers malgré les contrôles quotidiens de la police nationale et la présence renforcée des services de sécurité de la SNCF.

Des contrôles coordonnés sont organisés régulièrement avec la SNCF. Le dernier en date a eu lieu le 30 juillet de 11h45 à 12h45, en gare de Poitiers. Cette mission a été accomplie par 3 fonctionnaires de la DDSP 86, accompagnés de 3 fonctionnaires de la Police Aux Frontières de Bordeaux et de 3 agents de la SUGE (Surveillance générale de la SNCF). L'ambiance au sein de la gare de Poitiers était très calme. 5 personnes ont été contrôlées en gare et à quai. Le respect des mesures sanitaires liées à la COVID-19 était total.

À compter du 1^{er} septembre 2020 les forces de l'ordre pourront verbaliser la consommation de produits stupéfiants. Ces espaces feront l'objet de contrôles renforcés de la DDSP dans ce cadre.

Tour de table des représentants des autorités gestionnaires et sociétés de transports

Les autorités gestionnaires de la ville de Poitiers, de la communauté d'agglomération de Châtelleraut et la communauté urbaine de Grand Poitiers ne notent pas de difficulté particulière sur leur territoire.

Les sociétés gestionnaires de transport urbain partagent ce constat. La réactivité des forces de l'ordre a été soulignée ainsi que le partenariat de qualité existant.

En zone périurbaine, aucune difficulté n'est recensée. Les infractions commises relèvent du vol à la roulotte ou des vols de carburant. Les sociétés sont invitées à se rapprocher des référents sûreté afin de bénéficier de conseils adaptés.

Depuis le déconfinement, les consignes concernant le port obligatoire du masque dans les transports sont respectées. Des protocoles ont été élaborés afin de permettre aux chauffeurs d'immobiliser les véhicules en cas de refus du port du masque. Le nombre de faits est en baisse depuis le mois de mai.

Le port du masque est plus difficilement respecté dans les espaces de la gare SNCF et de la gare routière. Cependant, un changement d'attitude chez les usagers est observé depuis les dernières annonces gouvernementales.

Bonnes pratiques

- Tous les faits d'incivilités ou agressions sont rapportés dans les plus brefs délais aux forces de l'ordre soit via les PC sécurité, soit via un appel au 17 selon le degré d'urgence ;
- Les bus sont équipés de systèmes de vidéo-protection et les chauffeurs disposent de boutons d'appels d'urgence ;
- Les personnels sont reçus prioritairement par les forces de l'ordre lors de leur dépôt de plainte.

Les échanges ont été l'occasion d'évoquer des pistes d'amélioration autour d'un renforcement de la coordination, déjà bonne, des différents acteurs.

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr

7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

